**Le kit de la reprise : textes prêts à l’emploi.   
Distributeurs Jeux et Jouets  
Reprise 1 pour 1**

Distributeurs, vendeurs en ligne, ces éléments de langage sont pour vous !

Si vous disposez de 200 à 400 m² de surface de vente à emporter pour les produits du secteur des jeux et jouets, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit l’obligation de reprendre dans votre magasin les articles usagés de vos clients sans frais et avec condition d’achat, à compter du 1er janvier 2023.

Si vous vendez et livrez vos clients, et que votre chiffre d’affaires sur ces produits dépasse 100 000 euros HT par an, vous devez également prévoir la reprise à la livraison.

Pour répondre à ces obligations, vous devez informer vos clients des conditions de mise en œuvre de cette reprise. Nous vous proposons plusieurs textes courts pour vous y aider. Vous pouvez les reprendre sur vos supports numériques (site, newsletters, réseaux sociaux...) ou imprimés (journaux, flyers, affiches en magasin...).

N’hésitez pas à les adapter à votre situation particulière.

En cas de doute, vous pouvez nous contacter.

NB : Si vous n’avez pas correctement informé vos clients, votre responsabilité peut être engagée, en cas de contrôle ou de contestation.

Les textes prêts à l’emploi comprennent :

* Des messages principaux
* Des articles : une brève et un article
* Une FAQ
* Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux

1. **Les messages principaux**

|  |  |
| --- | --- |
| **Vous livrez vos clients et vous réalisez plus de 100 000 euros HT de chiffre d’affaires annuel sur ces produits. Voici une proposition de message.** | |
| Si le produit livré fait moins de 20 kg, vous pouvez proposer la reprise 1 pour 1  sur un point de collecte | **Un livré, un repris sans frais**  Pour l’achat d’un jeu ou d’un jouet, vous pouvez déposer sans frais un article équivalent dans un point de collecte. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. (Renseignez-vous auprès de votre magasin pour connaître le site le plus proche de chez vous ou ici : [liste des points de collecte](https://www.maisondutri.fr/livraison-et-reprise-de-votre-meuble/) ). |
| Si le produit livré fait plus de 20 kg, vous devez proposer la reprise 1 pour 1  sur le lieu de livraison | **Un livré, un repris sans frais**  Nous reprenons sans frais un article équivalent lors de la livraison d’un produit neuf. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |
| **Vous disposez d’une surface de vente de jeux et jouets à emporter comprise entre 200 et 400 m² : vous devez reprendre les produits usagés identiques de vos clients.** | |
| Vous proposez la reprise 1 pour 1  en magasin | **Un acheté, un repris sans frais**  Nous reprenons sans frais votre ancien jeu ou jouet pour l’achat d’un neuf. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |

1. **Articles**

**Brève**

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Vous pouvez rapporter en magasin tous vos jeux et jouets pour l’achat d’un produit équivalent. Seule condition : déposer des produits équivalents à ceux que l’on trouve dans nos rayons.

*Moins de 400 signes*

**Article**

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

**Vos enfants ont grandi ? Le placard déborde de jouets dont ils ne se servent plus ? Venez en magasin, nous avons une solution simple et éco-responsable à vous proposer.**

**Simple**  
À l’achat d’un nouveau jouet, vous rapportez l’ancien en magasin ou vous le confiez à votre livreur sans frais supplémentaire. Seule condition : l’article repris doit être équivalent à celui acheté. En d’autres termes, un puzzle pour un puzzle, une peluche pour une peluche, un jeu de société pour un jeu de société. Vous pouvez également le déposer dans un point de collecte.

**Éco-responsable**Eco-mobilier, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics est partenaire de plus de 500 associations solidaires. Il oriente les vieux jouets vers le réemploi et garantit leur recyclage s’ils sont trop abîmés.

Financé par l’éco-participation, son objectif est le ZÉRO déchet. Non seulement vous faites de la place en donnant les vieux jouets... mais en plus vous protégez l’environnement et soutenez l’emploi local.

*Moins de 1 500 signes*

1. **Propositions de publications**

Reprise sans frais ! Simplifiez-vous la vie.

Avec XXX, donnez ou recyclez vos jeux et jouets sans frais.

Avec XXX, donnez ou recyclez vos jeux et jouets sans frais.

Chez XXX, la reprise c’est maintenant.

1. **FAQ**

**Comment ça marche la reprise de mes jeux et jouets ?**  Pour tout achat d’un nouveau jeu ou jouet, nous reprenons l’ancien sans frais en magasin ou à la livraison. Ils seront mis à disposition d’une association pour être réemployés ou orientés vers le recyclage.

Lors d’une vente en magasin avec livraison, votre vendeur organise avec vous les modalités de livraison et de reprise. Si le produit nécessite un équipement pour le transporter, le livreur reprend votre ancien jeu ou jouet au lieu de livraison (chez vous ou en point relais). Il vous faut lui signaler avant la conclusion de la vente. Pour tous les petits articles, (peluches, jeux de sociétés, puzzles…), vous pouvez les rapporter directement à un point de collecte de proximité.

**Quels sont les produits concernés ?** Tous les jeux d’intérieur (poupée, peluche, construction, jeux d’actions…), les jeux de société, les maquettes ; les puzzles, les jeux de plein air et les jouets cadeaux.

**Y a-t-il une taille maximum pour la reprise ?** Non. Le produit repris doit être équivalent à celui acheté. Une poupée pour une poupée, un puzzle pour un puzzle.

**La marque du produit repris doit-elle être identique au produit acheté ?** Pas nécessairement,le produit repris doit simplement être équivalent à celui acheté sans distinction de marque

**Combien cela coûte ?** La reprise d’un produit usagé équivalent est sans frais dans le cadre de l’achat d’un produit neuf.

**Les jeux et jouets de mes enfants sont encore en bon état, comment faire si je veux les donner ?** Eco-mobilier travaille à la mise en relation entre les associations et les magasins pour récupérer les jouets rapportés. Vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir si le partenariat avec une association solidaire est en place ou vous rendre sur le site d’Eco-mobilier pour connaître la structure la plus proche de chez vous : [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr). Si aucune association locale n’est en mesure de collecter les jouets, ils seront orientés vers un partenaire de recyclage.

**Que deviennent les jouets ?** Grâce à Eco-mobilier, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics, le produit repris est confié à une structure de l’Economie Sociale et Solidaire pour être réemployé. Les plus abîmés sont recyclés. Ils sont transformés en matières premières (bois, ferraille, plastique, mousse...) ou servent de combustibles pour l’industrie ou le chauffage.